



LE
GRAND JEU
DE NOËL

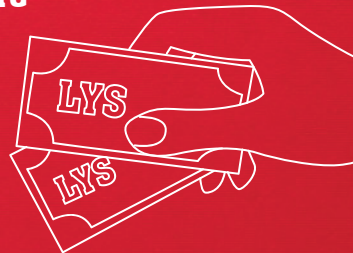
Du 8 au 24 décembre

Faites vos achats chez nos adhérents,
cumulez des « Lys » pour
la grande vente aux enchères.

**Grande Vente
aux enchères**

**50
Lots**

Le 21 janvier, Salle Leclerc



Inscription à partir du 26 décembre
www.artcom-lyshautlayon.fr

300€
TTC



Photo produit non contractuelle

SUPER U

Trottinette électrique MI
Autonomie 20 km



COURTILS OPTIQUE

Lunette Astronomique Celestron
Startsense Explorer LT



250€
TTC



Photo produit non contractuelle

400€
TTC



Photo produit non contractuelle

QUIGNON AGRI / ESPACE EMERAUDE

Laveur haute pression



BIJOUTERIE PERIVIER

Création d'un collier en Or Jaune avec
une perle de culture Blanche



800€
TTC



42€
TTC



Photo produit non contractuelle

LA BODEGA

4 repas (sans les boissons)



99€
TTC



Photo produit non contractuelle

AXA

Cafetière Dolce Gusto Infinie silma
Krups



EXTRA

Aspirateur traîneau avec sac Miele /
Compact 1A + Eoline



200€
TTC

Photo produit non contractuelle

49€
TTC



Photo produit non contractuelle

ATOL

Casque de réalité virtuelle pour
smartphone / Zeiss VR One Plus



CRÉDIT AGRICOLE

Panier gourmand



70€
TTC

Photo produit non contractuelle

50€
TTC



Photo produit non contractuelle

BIEN-ÊTRE POUR TOUS

Bon de 50€ pour un massage



149€
TTC



Photo produit non contractuelle

GARAGE GOURIN CITROËN

Voiture porteur Jouet enfant / Rosalie
Citroën Origins



AVENIR MOBILIERS

Bureau Modulable
(Plateaux / Tréteaux)



Photo produit non contractuelle

200€
TTC



Photo produit non contractuelle

PRIMEUR DU LYS

Service à raclette (Type Montagnard)
+ Plateaux de fromage à raclette et
charcuterie pour 6 personnes



JLB FORMATIC

Enceinte Bluetooth de Salon sur pied
Ordissimo L'eupho E3



Photo produit non contractuelle

271€
TTC



Photo produit non contractuelle

MÉLO RETOUCHE

Une machine à coudre et un cours
de couture.



100€
TTC



Photo produit non contractuelle

CER CONDUITE AUTO-ÉCOLE

Wonder Box Stage de Pilotage



PAIROCHON YANNICK

Panier garni 1 bouteille de Gaillac Lourac Moelleux/
gourmandises sucrées salées / Moutarde / Rillettes
au muscadet / Tartinade de tomate / Meringuettes/
Grillons du Périgord / Porc aux Oignons / pâtes de
caille / Confiture de raisin



50€
TTC

Photo produit non contractuelle

80€
TTC

**BON
D'ACHAT**
80€

Photo produit non contractuelle

CÔTÉ COURT

Bon d'achat de 80 € valable
dans votre salon



ROUGE ET NOIR

Chèque cadeaux d'une valeur de 200€
(cumulable avec les promotions ou
soldes en vigueur)



200€
TTC

Photo produit non contractuelle

150€
TTC



Photo produit non contractuelle

CRÉDIT MUTUEL

Montre connectée



**70€
TTC**



Photo produit non contractuelle

SITIS

1 plateau de Paella = 2 l

1 plateau de choucroute = 2 l



BOULANGERIE CELLIER

Panier garni



**35€
TTC**



Photo produit non contractuelle

**30€
TTC**



Photo produit non contractuelle

VIVECO

Panier garni



BAR DU CENTRE

Nuit Insolite dans les Cottage Tonneaux
« Cabernet » ou « Bonnezeaux ».
Pour deux adultes et deux enfants

Bar du Centre

**229€
TTC**



Photo produit non contractuelle

**75€
TTC**



Photo produit non contractuelle

DEROUEZ FORMATION

1 casque taille L : valeur 50 € / 1 tour

de cou taille unique : valeur 5 € / 1

paire de gants taille 9 : valeur 20 €



50€
TTC



Photo produit non contractuelle

DOMAINE CHEVRIER

Panier garni



SHB AUTOMOBILE

Recharge de Clim Voiture R134 A



90€
TTC

Photo produit non contractuelle

220€
TTC



Photo produit non contractuelle

MILL'IDÉES

Ensemble de jardin en fer forgé (Table et deux chaises) + un Plateau et 6 Verres



ÉTIENNE COTTENCEAU

Horloge en ardoise



85€
TTC

Photo produit non contractuelle

50€
TTC



**BON
D'ACHAT
50€**

Photo produit non contractuelle

AUTOMOBILE DU LYS

Bon d'achat de 50 € pour un jeu de balais d'essuie-glace avant



299€
TTC



Photo produit non contractuelle

THE BOX

Fer à lisser GHD Unplugged (sans fil / rechargeable)



LES MEUBLES DU VIHIERSOIS

Fauteuil design

209€
TTC



Photo produit non contractuelle

Meubles du VIHIERSOIS

100€
TTC


**BON
D'ACHAT**
100€

Photo produit non contractuelle

SERVICE PRESSING

Bon d'achat de 100€ à valoir
chez The Box



NESTENN

Panier garni

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES



55€
TTC

Photo produit non contractuelle

205€
TTC



Photo produit non contractuelle

GROUPAMA

Tablette Huawei MatePad T10 Android
10 16 GO 9,7" et protection Bleu



80€
TTC



Photo produit non contractuelle

LYS FLEUR BLOUIN JEGO

Composition florale



NATURE CRÉATIF

Composition de plantes d'intérieur



Photo produit non contractuelle

200€
TTC

65€
TTC



Photo produit non contractuelle

BRASSERIE LE MOULIN

4 Menus Choucroute de la Mer, apéritifs
et cafés gourmand



LA ROULOTTE DES BOIS FUGÈRES

Repas pour 6 Personnes Menu 15,40€

Roulotte
des Bois Fougères



Photo produit non contractuelle

100€
TTC

90€
TTC



Photo produit non contractuelle

RÉNOLYS

Meuleuse d'angle Bosch avec disque
Diamant



235€
TTC



Photo produit non contractuelle

NATURE ET CRÉATION

Olivier Europea Tronc 30/40



CLÉSTYLE

Bon d'achat de 300€



300€
TTC

**BON
D'ACHAT**
300€

Photo produit non contractuelle

300€
TTC

**BON
D'ACHAT**
300€

Photo produit non contractuelle

MMA

Bon d'achat de 300€ valable chez tous les commerçants et artisans de ART. Com Lys Haut Layon



ANGIBAUD PHOTO

Appareil photo numérique Canon Powershot XS 5*740 HS Zoom X40



399€
TTC



Photo produit non contractuelle

120€
TTC



Photo produit non contractuelle

GRAFFITY'S

Imprimante Canon Maxify IB 4050



40€
TTC



Photo produit non contractuelle

CD CONSEILS

Chèque Cadhoc de 40€



ASSOCIATION AR.COM

TV 4K Philips 58 pouces

ART.COM
Lys-Haut-Layon

700€
TTC



Photo produit non contractuelle

50€
TTC

BON
D'ACHAT
50€

Photo produit non contractuelle

ARÉAS

Bon cadeaux de 50€



INSTITUT DE BEAUTÉ HÉLÈNE

Bulle Évasion Gommage corps vapeur
(effet hammam) + soins du corps
+ Crème pour le corps



155€
TTC



Photo produit non contractuelle

200€
TTC



Photo produit non contractuelle

LE MAS D'ANJOU

1 Week-end détente au cœur des vignes pour
deux personnes / 1 nuit pension complète (repas
+ petit-déjeuner) ½ heure de jacuzzi et ½ heure
de Sauna



TABLEAU RÉCAPITULATIF DES LOTS

Super U VIHIERS	Trottinette Électrique MI	300 €
Courtils Optique	Lunette Astronomique Celestron Startsense Explorer LT	250€
Quignon Agri / Espace Emerald	Laveur Haute Pression	400€
Bijouterie Perivier	Création d'un collier en Or Jaune avec une perle de culture Blanche	800€
La bodega	4 repas (sans les boissons)	42€
AXA	Cafetière Dolce Gusto	99€
Extra	Aspirateur traîneau	200€
Crédit Agricole	Panier Gourmand	70€
Bien-Être pour tous	Bon de 50€ pour un massage	50€
Atol	Casque de réalité virtuelle pour smartphone	49€
Garage Gourin Citroën	Voiture porteur Jouet enfant / Rosalie Citroën Origins	149€
Avenir Mobiliers	Bureau Modulable (Plateaux / Tréteaux)	162€
Primeur du Lys	Service à raclette (Type Montagnarde) + Plateaux de fromage à raclette et charcuterie pour 6 pers	200€
JLB Formatic	Enceinte Bluetooth de Salon sur pied	200€
Mélo retouche	Une machine à coudre et un cours de couture	271€
CER Conduite Auto-école	Wonder Box Stage de Pilotage	100€
Pairochon Yannick	Panier garni	50€
Côté court	Bon d'achat	80€
Rouge et Noir	Chèque cadeaux	200€
Crédit Mutuel	Montre connectée	150€
Sitis	1 plateau de Paëla + 1 plateau de choucroute	70€
Boulangerie Cellier	1 Panier Garni	35€
Viveco	1 Panier Garni	30€
Bar du centre	Nuit insolite dans les Cottages Tonneaux « Cabernet » ou « Bonnezeaux ». Pour 2 adultes et 2 enfants.	229€
Derouet Formation	1 casque taille L / 1 tour de cou taille unique / 1 paire de gants taille 9	75€

Domaine Chevrier	1 Panier Garni	50€
SHB Automobile	Recharge de Clim Voiture R134 A	90€
Milles Idées	Ensemble de jardin en fer forgé + un Plateau et 6 Verres	220€
Cottenceau Maçonnerie et taille de pierre	Horloge en Ardoise	85€
Automobile du Lys	Bon d'achat de 50 € pour un jeu de balais d'essuie-glace avant	50€
The Box	Fer à lisser	299€
Les Meubles du Vihierois	Fauteuil Déco	209€
Service Pressing	Bon d'achat	100€
Nestenn	Panier Garni	55€
Groupama	Tablette Huawei 16go 9,7"	205€
Lys Fleur Blouin Jego	Composition Fleurale	80€
Nature et Créatif	Composition de plantes d'intérieur	200€
Brasserie le Moulin	4 Menus Choucroute de la Mer, apéritifs et cafés gourmands	65€
La Roulotte des Bois Fougères	Repas pour 6 Personnes Menu 15,40€	100€
Rénolys	Meuleuse d'angle Bosch avec disque Diamant	90€
Nature et Création	Olivier Europea Tronc 30/40	235€
Cléstyle	Bon d'achat	300€
MMA	Bon d'achat	300€
Angibaud Photo	Appareil photo numérique Canon Powershot	399€
Graffity's	Imprimante Canon	120€
CD Conseils	Chèque Cadhoc	40€
Association Art.COM	TV 4K Philips 58 pouces	700€
Aréas	Bon cadeau	50€
Institut de beauté Hélène	Bulle Évasion Gommage corps vapeur + soins du corps + Crème pour le corps	155€
Le Mas d'Anjou	1 Week-end détente au coeur des vignes pour 2 pers / 1 nuit pension complète	200€

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

LA VENTE AUX ENCHÈRES DU GRAND JEU DE NOËL

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association ART-COM de Lys Haut Layon, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé Mairie de Vihiers 49310 Lys Haut Layon, immatriculée sous le numéro W493000675 à la sous-préfecture de Cholet, organise un jeu avec obligation d'achat du 08/12/2021 au 24/12/2021 (jour inclus).

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Ce jeu avec obligation d'achat est ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (Corse comprise). Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit. « L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le participant doit procéder à des achats chez des commerçants ou artisans, membres de l'association « ART COM de Lys Haut Layon », en contrepartie, il recevra un montant équivalent dans la monnaie fictive créée pour l'occasion dénommée « LE LYS ». Le montant minimum, ouvrant droit à l'obtention de « LYS », est fixé à 10€ par passage en caisse, et le montant maximum compensé, plafonné à 1000€. Le participant doit remplir totalement et correctement le formulaire de renseignements pour que son inscription soit validée. Le joueur est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'inscription valent preuve de son identité. Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

ARTICLE 4 : GAINS

La liste des lots et leur valeur sont présentes sur notre site internet : <https://artcom-lyshautlayon.fr/>
Valeur totale : 10 000 € TTC. La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation. Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Ils participeront à une vente aux enchères, qui aura lieu le 21 janvier 2022, durant laquelle ils pourront enchérir avec la monnaie fictive « LE LYS » pour gagner des lots mentionnés dans la liste visible sur le site internet www.artcom

ARTICLE 6 : ANNONCE DES GAGNANTS

En participant à la vente aux enchères, ils seront avertis par l'animateur qui déterminera et validera le meilleur enchérisseur à l'issue de la vente de chaque lot.

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

Ils repartiront à l'issue de la vente aux enchères, le soir même. En cas de retour non délivré, le lot restera à disposition du participant pendant 15 jours. Après ce délai, il ne pourra plus y prétendre. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. « L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

ARTICLE 8 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que ses données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1. Le/les gagnant(s) autorisent « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom, prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une

rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés dans sa dernière version, ainsi qu'au Règlement n°2016/679 du parlement européen et conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), le participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité des données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DU JEU

Le règlement du jeu est déposé à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3. Le règlement du jeu sera consultable sur notre site internet : <https://artcom-lyshautlayon.fr/>. Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ». « L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s), sera déposé, le cas échéant à la SELARL ACTA - PIERSON et ASSOCIES titulaire d'un office d'huissier de justice domiciliée 15 rue de Sarre BP 15126 57074 METZ Cedex 3.

ARTICLE 10 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

ARTICLE 11 : RESPONSABILITÉ

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. « L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains. « L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

ARTICLE 12 : LITIGE & RÉCLAMATION

Le présent règlement est régi par la loi française. « L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de la « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à : « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 13 : CONVENTION DE PREUVE

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant. Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit. Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant. Le dépôt de ce règlement de jeu-concours a été effectué via le site internet : <https://www.reglementdejeu.com>.



ART.COM
Lys-Haut-Layon

